

L'économie rurale africaniste française : Essai sur un institutionnalisme implicite

Jean-Philippe Colin et Bruno Losch
ORSTOM et CIRAD, France

Traits dominants du courant institutionnaliste

L'institutionnalisme est né aux Etats-Unis, entre la fin du siècle dernier et les premières décennies de ce siècle, des travaux de Thorstein Veblen et de John Commons, pour ne citer que les deux fondateurs les plus connus de ce courant de la pensée économique.

L'institutionnalisme est présenté par Mingat *et al.* (1985, p. 459) comme une variante d'une tendance générale (non spécifiquement américaine) à la critique de la théorie néo-classique, pour aller vers une économie moins abstraite, plus descriptive, et plus attentive au rôle du cadre social des phénomènes économiques étudiés. Ces auteurs associent ainsi au courant institutionnaliste l'école historique allemande des "*économistes sociologisants*" comme François Perroux, ou encore l'école de la régulation. Nous voudrions montrer ici que le rapprochement peut également être établi avec ce que nous définirons comme l'économie rurale africaniste française.

L'institutionnalisme : Esquisse d'une hérésie

L'institutionnalisme américain ne présente pas un corps théorique ayant la précision et la cohérence de celui proposé par l'école néo-classique, mais ses fondements méthodologiques¹ semblent clairs.

Une conception substantive de l'économie

Les institutionnalistes adoptent une définition substantive de l'économie (étude des procès qui fournissent les biens et services à la société) et non la définition dite formaliste (science de l'allocation des ressources rares à des fins multiples). La dimension sociale et culturelle qu'ils retiennent conduit à percevoir l'économie et la société comme un ensemble organique, l'explication d'un problème économique nécessitant une référence aux secteurs non économiques de la société. Le concept d'*homo economicus* est remis en cause sans nier que les agents économiques peuvent rechercher une utilisation efficace des ressources mais en rappelant que le comportement économique est déterminé, au-delà de la seule raison individuelle, par un jeu de forces culturelles et sociales.

L'étude des règles du jeu

L'opposition avec la perspective néo-classique porte, au-delà des théories et des méthodes, sur la définition même du problème économique. Les institutionnalistes sont moins concernés par l'allocation des ressources que par l'organisation et les mécanismes de contrôle de l'économie.

En considérant comme "boîtes noires" une structure des droits et une répartition donnée des richesses, le courant orthodoxe est conduit à percevoir les avantages et les coûts comme naturels. Les institutionnalistes, eux, s'intéressent au cadre institutionnel qui fonde le système économique, à ses conditions d'apparition, à ses effets sur le fonctionnement des marchés, à son devenir possible en d'autres termes, aux règles du jeu. Samuels (1984) rappelle que le marché est structuré par, opère dans et influe sur les institutions qui l'organisent. Par institutions, il faut entendre les droits, les usages, les habitudes de pensée, les règles de comportement qui déterminent, par une coercition formelle, par la pression sociale ou par l'adhésion à un système de valeur, le comportement des acteurs économiques.

Pouvoir et histoire

Un système économique est perçu comme un système de pouvoirs, comme le lieu d'expression de conflits d'intérêts. Il n'est pas considéré comme statique, en état d'équilibre ou évoluant vers un tel état, mais dans une perspective dynamique, historique. Il s'agit de cerner et d'expliquer les transformations du système, le changement technologique représentant pour les institutionnalistes un élément majeur d'évolution.

Holisme méthodologique ?

La démarche institutionnaliste est généralement désignée comme holiste. En fait, sauf exceptions, le terme de holisme ne semble pas réellement correspondre, lorsqu'il est employé dans la littérature institutionnaliste, au "holisme méthodologique" si l'on désigne par là (en opposition radicale à un individualisme méthodologique dont le trait serait forcé) le fait que les actes des individus ne peuvent pas être expliqués par leurs intentions mais par les structures sociales dans lesquelles ils ne font que jouer des rôles pré-établis (Mingat *et al.*, op. cit.).

Pour les institutionnalistes, le qualificatif de holiste renvoie généralement au souci d'ouvrir le champ des variables à retenir pour expliquer les comportements ou les institutions économiques, sachant que le contexte institutionnel influe sur la formation des préférences et détermine le champ et les conditions de l'action individuelle. Il renvoie également au rejet de "l'atomisme" néo-classique (fiction de l'acteur économique comme centre de décision autonome, a-social).

Empirisme et théorie

La réputation d'empirisme des travaux institutionnalistes est bien établie. Les analyses se fondent sur une base de connaissances factuelles large ; le rejet d'une rationalité économique universelle et les thématiques de recherche conduisent à la production de modèles théoriques spécifiques à un cadre institutionnel donné. Il en résulte une connaissance approfondie du sujet mais une place secondaire accordée à la construction de théories formalisées.

La critique de la théorie néo-classique sur la base de l'irréalisme de ses postulats s'explique largement par le fait que l'objet de recherche des institutionnalistes correspond souvent aux postulats de la théorie néo-classique : postulats comportementaux (décideur rationnel, psychologie hédoniste), existence de marchés parfaits, extension de la clause *ceteris paribus* à l'environnement institutionnel, technologique, social, du jeu économique.

La différence entre les modèles construits par les économistes néo-classiques et ceux proposés par les institutionnalistes est clairement établie par Dugger (1979) : « *Institutionalists seek to construct pattern models [...], while neo-classicists seek to construct predictive models [...]. A pattern model explains human behavior by carefully placing it in its institutional and cultural context. A predictive model explains human behavior by carefully stating assumptions and deducing implications (predictions) from them [...] In the predictive model, a theory is a set of predictions deduced or inferred from higher level principles or assumptions ; in the pattern model, a theory is a set of patterns which fit together.* »

La question des valeurs

La méthodologie néo-classique propose une distinction tranchée entre une économie positive scientifique qui décrit ce qui est, et une économie normative, imprégnée de jugements de valeurs, qui décrit ce qui devrait être. Les institutionnalistes remettent en cause cette dichotomie et la prétention à faire abstraction de tout jugement de valeur. Ils adhèrent à un courant philosophique, le pragmatisme, qui rejette les distinctions entre connaissance positive et connaissance des valeurs, et pose toute connaissance comme la réponse à un problème. Dans une perspective institutionnaliste, l'économie n'est pas une science (en tant que moyen d'accéder à une défi-

un objective de la réalité) mais une procédure d'analyse qui définit la réalité à travers un paradigme spécifique (Samuels, 1984).

De l'institutionnalisme à la nouvelle économie institutionnelle

Depuis le milieu de la décennie 70 émerge un courant qualifié de "nouvelle économie institutionnelle" ou de "néo-institutionnalisme"². Ces termes peuvent prêter à confusion dans la mesure où il s'agit d'un développement du courant néo-classique qui remet en cause un certain nombre de postulats de la théorie dominante : caractère exogène des institutions et de la technologie, rationalité des acteurs, information et marchés parfaits (absence de coûts de transaction) tout en restant dans la perspective de l'individualisme méthodologique et dans une logique d'optimisation.

La nouvelle économie institutionnelle envisage ainsi le développement et le changement institutionnels comme déterminés par une logique d'optimisation visant à utiliser efficacement des ressources rares. Alors que pour les institutionnalistes la structure institutionnelle détermine le jeu économique (et en particulier les critères d'efficacité économique), pour les néo-institutionnalistes l'efficacité économique génère la trame institutionnelle d'un système économique. Le pouvoir cesse d'être un élément déterminant d'une analyse qui porte davantage sur l'efficacité des institutions que sur leurs aspects redistributifs.

L'économie rurale africaniste française : Tentative de formalisation

L'économie rurale africaniste française (ERAF) ne constitue pas un courant reconnu, identifié, institutionnalisé. Il nous semble cependant possible d'ébaucher, de façon au moins fragmentaire et conjecturale, un paradigme sous-jacent qui ne lui donne sans doute pas la cohérence d'une école de pensées mais contribue à dépasser une relative diversité dans les objectifs de recherche et les pratiques de travail.

Au-delà de cette diversité, liée en particulier à l'histoire des organismes de recherche et à leurs spécificités, les points de convergence sont en effet réels : partage d'un même champ d'étude géographique, existence d'une "bibliothèque" et d'un référentiel de méthodes communs

(et multidisciplinaires)³, importance reconnue au travail de terrain, financement public, enfin existence d'une communauté professionnelle caractérisée par des relations personnalisées (avec des dynamiques de réseaux informels) et une relative mobilité inter-institutionnelle.

L'identification d'un cadre commun sous-jacent à l'ERAF nous conduira à mettre en évidence nombre de parallèles avec l'institutionnalisme "traditionnel" tant dans la définition de ce qu'est un objet de recherche économique que dans les fondements méthodologiques des travaux⁴. Au préalable, une lecture institutionnelle aidera à comprendre les orientations et la forme prise par l'ERAF.

Genèse de l'ERAF

Les origines

Le fait colonial et la tradition publique française sont à l'origine d'un dispositif d'intervention "outre-mer" où les administrateurs, ingénieurs et chercheurs étaient imprégnés de la pratique du "terrain". Ce dispositif a structuré l'organisation française actuelle en matière de recherche et de coopération : l'Etat a maintenu ou créé des instituts de recherche spécialisés et a mis en place ou favorisé l'émergence de structures opérationnelles d'appui au développement.

Les travaux africanistes des économistes ruraux français ont été fécondés par une tradition intellectuelle en sciences sociales caractérisée par ses racines multiples et son hétérodoxie : tradition humaniste, influence marquée de la pensée marxiste entre les années 50 et 70 (en particulier à travers l'école française d'anthropologie économique), liens avec l'économie française du développement (priviliégiant l'environnement socio-culturel, les processus historiques, les institutions et les rapports de pouvoir) (Hugon, 1991a et b).

Diversité et originalité

La diversité de la production des ERAF provient : de l'existence de plusieurs institutions spécialisées : des instituts de recherche (comme l'ORSTOM ou le CIRAD), une administration du développement (CCCE, ministères), des bureaux d'études (comme l'IRAM ou la SEDES jusqu'à une époque récente)⁵ ; de la finalité de ces institutions : recherche cognitive,

recherche-action ou intervention directe, vocation générale ou sectorielle ;

des formes d'intervention : affectation de chercheurs sur le terrain ou missions de plus courte durée ;

de la formation initiale des chercheurs et praticiens (ingénieurs ou universitaires) ;

des modes de financement.

Ces éléments constituent autant de points d'originalité dans le contexte plus général des recherches africanistes.

Recherches cognitives, recherches opérationnelles

La finalité des travaux n'est pas sans influence sur les méthodes et les outils utilisés, les thématiques étudiées et les concepts mis en œuvre. On peut ainsi distinguer, en schématisant pour les besoins de l'analyse, des recherches de type cognitif et des recherches ou pratiques de type opérationnel (visant l'appui à la décision auprès d'opérateurs publics ou privés).

Parmi les recherches et démarches de type opérationnel on identifiera deux axes majeurs :

les travaux en matière d'évaluation économique de projets de développement, qui, avec l'utilisation de la méthode dite des effets, ont conduit à une réflexion sur le concept d'agent économique et les méthodes d'enquêtes, avec pour résultats des analyses portant sur la stratification économique et sociale et le fonctionnement des filières de production et de commercialisation ;

les approches agro-économiques orientées vers l'analyse techno-économique des coûts de production, l'étude de l'accès et de la mise en œuvre des facteurs de production, l'analyse de la dynamique des systèmes de production et des systèmes agraires, le thème dominant restant l'étude de l'adaptation-adoption-maîtrise ou rejet des innovations techniques.

Les recherches à orientation cognitive portent sur le continuum liant comportement des acteurs économiques et dynamique des systèmes économiques. Certaines études accordent une place centrale aux processus historiques et au changement institutionnel (monétarisation des échanges, transformation des systèmes fonciers, bouleversement des rapports de production, conditions et incidences économiques et sociales de l'introduction d'innovations techniques ou organisationnelles, etc.). D'autres, dans une perspective plus micro-économique et sur une échelle de temps plus courte, s'intéressent au comporte-

ment et aux stratégies des producteurs (choix culturels, conditions d'accès et mise en œuvre des facteurs de production, stratégies anti-risques, stratégies d'accumulation). Cette distinction tient moins à une différence de nature qu'à l'accent privilégié porté sur chacun de ces domaines.

Identification d'une démarche

On remarquera en préalable que cette démarche est plus africaniste que disciplinaire ; les apports au champ étudié proviennent aussi de chercheurs relevant d'autres disciplines (anthropologues, géographes, sociologues, démographes, agronomes). Nous restreignons cependant notre essai à l'économie, afin de pouvoir proposer cette mise en perspective avec l'institutionnalisme.

Thématiques de recherche

On a évoqué précédemment les thèmes de recherche des économistes ruraux africanistes français qui témoignent d'une conception ouverte de la discipline. Une caractéristique générale de ces recherches est de situer les pratiques paysannes et les dynamiques économiques dans leur "gange institutionnelle"¹⁶ et leurs dimensions historiques et spatiales. Un autre aspect dominant de ces études provient de leur niveau d'analyse qui correspond à une échelle locale ou régionale, rarement à une échelle plus large.

On citera, à titre d'exemples, quelques champs de recherche plus particulièrement explorés : l'analyse d'opérations de développement, l'économie de la transition, la dynamique de l'économie de plantation villageoise, l'intensification des systèmes de production, les rapports entre parenté, religion ou phénomènes migratoires et les systèmes économiques locaux. Autant de thèmes qui ressortissent d'évidence à une approche institutionnaliste de l'économie.

Une recherche *in situ*

La place accordée à la phase de travail de terrain constitue sans nul doute une spécificité majeure de la démarche des économistes ruraux africanistes français par rapport à la pratique des économistes orthodoxes. La collecte de l'information (le plus souvent de première main) n'est que faiblement déléguée et vient principalement d'une socialisation du chercheur, dans la tradition des

travaux anthropologiques. Cette immersion dans la réalité locale permet d'accéder à une perception multiforme de la société rurale, à une accumulation de connaissances spécifiques à cette société. Elle est rendue possible par les caractéristiques institutionnelles de la recherche française et les conditions de coopération bilatérale qui ont permis du moins jusqu'à une période récente des affectations longues dans le pays d'accueil.

Cette expérience, qui se traduit par une réflexion critique sur les concepts et les techniques de collecte des données, est considérée comme fondamentale pour garantir une rigueur minimale du travail de recherche.

La tradition en matière de travail de terrain n'est pas sans incidences épistémologiques : elle rend sensible aux interrelations entre les dimensions économiques, techniques et sociales des problèmes et facilite la prise de conscience des spécificités locales. Cette perception globale du local constitue un excellent antidote au schématisme réducteur des grandes constructions théoriques à prétention universelle, surtout lorsqu'il s'agit de comprendre les pratiques paysannes, le fonctionnement d'institutions ou de systèmes économiques dans un environnement spécifique.

De l'induction immédiate aux théories partielles

Les modèles construits par les ERAF ne résultent pas de démarches hypothético-déductives (normes néo-classiques) mais renvoient, comme ceux construits par les institutionnalistes, à ce que Blaug appelle adduction : « opération qui [...] permet de sauter du chaos que constitue le monde réel à un essai de conjecture sur la relation effective que vérifient les variables pertinentes » (1982, p.16).

Cette démarche permet de "démêler le complexe" d'une situation locale lieu effectif du changement économique et social. Elle ne peut être taxée d'hyper-empirisme dans la mesure où il est reconnu que les faits sont construits (au moyen, le cas échéant, de concepts *ad hoc*).

Les schémas produits sont des théories partielles (modèles explicatifs de validité locale) fondées sur une connaissance contextuelle⁷. Ils sont marqués par un électisme théorique certain. La tendance dominante est au rejet des paradigmes néo-classiques et marxistes, qui n'exclut pas un "bricolage théorique" conduisant à emprunter de part et d'autre.

Interactionnisme méthodologique

Entre l'individualisme et le holisme méthodologiques, la majorité des chercheurs semble pencher implicitement pour un interactionnisme, n'excluant pas une démarche holiste d'observation.

Un intérêt limité pour l'économétrie et la modélisation mathématique

Ce faible intérêt n'est pas sans rappeler la position des institutionnalistes. Il ne découle pas d'un refus de la quantification, mais plutôt des problèmes classiques de la qualité des données, de la modélisation du qualitatif et d'une réticence à réduire le champ du réel à quelques variables justiciables de ce type de traitement.

En définitive, on peut rappeler un certain nombre de convergences méthodologiques entre les travaux des institutionnalistes et ceux des économistes ruraux africanistes français :

- une conception substantive de l'économie ;
- la prise en compte des agents économiques dans leur environnement social, historique et politique ;
- une démarche "holiste" (par exemple élargissant le cercle des variables explicatives) et dynamique, ramenant les faits étudiés à la globalité et intégrant les échelles spatiales et temporelles ;
- le refus de postuler une rationalité économique particulière ;
- la production d'une connaissance contextuelle et de théories partielles ;
- un même "statut" d'hétérodoxes, à l'origine d'un ostracisme identique de la part des représentants du *mainstream*, qui questionnent leur appartenance disciplinaire⁸.

Ces similitudes ne doivent pas conduire à ignorer quelques différences significatives. On notera en particulier, chez les institutionnalistes, un intérêt nettement plus marqué pour la réflexion épistémologique et pour la question des valeurs, et une référence philosophique au pragmatisme.

Au-delà de ces constats, il nous semble que l'intérêt de cette mise en perspective entre économie rurale africaniste française et institutionnalisme est de stimuler une réflexion méthodologique sur nos propres pratiques et de suggérer le développement d'échanges scientifiques avec cette école de pensée.

Notes

J.P. Colin et B. Losch sont respectivement économistes à l'ORSTOM et au CIRAD. Ce texte s'inspire directement de deux articles, Colin (1990) et Colin & Losch (1992), auxquels nous renvoyons pour une présentation plus approfondie des positions présentées ici.

- (1) Méthodologie au sens d'analyse des principes de base, des concepts et des théories d'une discipline.
- (2) Voir par exemple Hayami et Ruttan (1985), North (1990) ou Williamson (1985). Le terme de néo-institutionnalisme est parfois utilisé avec un sens différent, lorsqu'il désigne les travaux des héritiers de Veblen et Commons.
- (3) Le réseau AMIRA (Amélioration des méthodes d'investigation en milieu rural africain, dans son intitulé initial) ayant à cet égard joué un rôle considérable.
- (4) Précisons que notre objectif ici n'est pas de présenter l'ERAF en tant que telle, notamment dans ses acquis, mais simplement de fournir des éléments permettant d'établir cette comparaison avec l'institutionnalisme.
- (5) ORSTOM : Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération ; CIRAD : Centre international de recherche agronomique pour le développement ; CCCE : Caisse centrale de coopération économique ; IRAM : Institut de recherches appliquées et de méthodes ; SEDES : Société d'études pour le développement économique et social.
- (6) Qui correspond selon nous à l'expression "embedded" souvent utilisée par les institutionnalistes.
- (7) La faiblesse de cette démarche tient au fait que la recherche se limite à ce qui devrait être sa première phase (construction d'un modèle conjectural), en l'absence de procédure de test (la validation reposant sur la cohérence interne du modèle et la légitimité postulée des résultats de terrain obtenus par le chercheur).
- (8) Sur ce point, on notera simplement que les clivages disciplinaires sont souvent moins profonds que les clivages "paradigmatiques" et que la problématique économique des travaux ne peut guère être contestée.

Références bibliographiques citées

- Blaug M., 1982. La méthodologie économique. Paris, Economica, 259 p.
- Colin J.P., 1990. Regard sur l'institutionnalisme américain. Cahiers des sciences humaines, 26 (3) : 365-377.
- Colin J.P., Losch B., 1992. "Mais où diable Mamadou a-t-il caché sa fonction de production ?" Economie rurale africaniste française et institutionnalisme : des rendez-vous possibles. Version française d'une communication présentée au colloque d'Irvine (Californie, 27-29 mars 1992) organisé par la Society for the Advancement of Socio-Economics et la Society for Economic Anthropology, 21 p. multigr.
- Dugger W., 1979. Methodological Differences Between Institutional and Neoclassical Economics. Journal of Economic Issues, 13 : 899-909.

- Hayami Y., Ruttan V., 1985. *Agricultural Development, an International Perspective*. Baltimore and London, The John Hopkins University Press, 506 p.
- Hugon P., 1991a. L'économie du développement, le temps et l'histoire. *Revue économique*, 42 (2) : 339-364.
- Hugon Ph., 1991b. La pensée française en économie du développement. *Revue d'économie politique*, 2 : 171-230.
- Mingat A., Salmon P., Wolfesperger A., 1985. *Méthodologie économique*. Paris, PUF, 576 p.
- North D., 1990. *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press, 152 p.
- Samuels W., 1984. Institutional Economics. *Journal of Economic Education*, 15-3 : 211-216.
- Williamson O., 1985. *The Economic Institutions of Capitalism*. New York, The Free Press, 450 p.
- Pour des références complémentaires, on se reportera à Colin (1990) et Colin & Losch, 1992.

Colin Jean-Philippe, Losch B. (1992)

L'économie rurale africaniste française : essai sur
l'institutionnalisme implicite

In : Griffon M. (ed.) Economie institutionnelle et agriculture :
actes du 13ème séminaire d'économie rurale

Montpellier : CIRAD, 51-57. Séminaire d'Economie Rurale :
Economie Institutionnelle et Agriculture, 13., Montpellier
(FRA), 1992/09/07-09. ISBN 2-87614-180-9